

1 inFO militante

N° 3404 du 24 avril au 7 mai 2024

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

ENDRE
DROITS



JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES TRAVAILLEURS

**MAI
2024**

**SALAIRES
EMPLOIS
SÉCU
PARITARISME
FONCTION
PUBLIQUE
ASSURANCE
CHÔMAGE
RETRAITE**

Pinel

© DAMIEN CARLIER/REA



p. 4 à 8

© SOPHIE LOUBATON



p. 22

DR



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 8)

Avec FO, s'opposer à la détérioration de notre modèle social

- Austérité : l'escalade.
- Assurance chômage : l'État va reprendre la main et durcir les règles.
- Reconversions professionnelles : les syndicats remontent au front.
- Restriction du droit de grève : le Sénat lance son attaque.
- FO s'oppose à la simplification drastique du bulletin de paie.
- Retraites : FO refuse que le COR change de nature.
- Fonction publique : pour FO, la suppression des catégories, c'est non!
- Biens immobiliers de l'État : au nom des économies, la vente des bijoux de famille...

//// DROIT (page 9)

- Bulletin de paie et vie privée.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Les affiches FO du 1^{er} Mai.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Europe : avec l'austérité, impossible de financer les écoles ou les hôpitaux.
- Conflit social historique en Finlande.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Poêles Godin : FO alerte sur l'usine de Guise qui s'éteint à petit feu.
- Groupe Atos : FO inquiète pour l'emploi.
- Suppressions d'emplois chez ExxonMobil : FO exige « zéro départ contraint ».
- Chez Lapeyre, un plan social qui ne dit pas son nom.
- Salaires dans la Santé privée : l'UNSFO prépare une mobilisation nationale le 30 mai.
- Dette sociale ou dette patronale? L'analyse du secteur confédéral de la protection sociale collective.

//// CULTURE (page 22)

- Entre les murs des entrepôts, parcours en photos.
- Exposition : deux cents reportages sur la France d'aujourd'hui.

//// PORTRAIT (page 23)

- Jordao Fernandes, une vie syndicale au service du dialogue.

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse,
C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal avril 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



VIVRE ET NON SURVIVRE

À l'occasion de différents déplacements la semaine dernière en Haute-Saône, en Seine-Maritime ou encore dans l'Hérault, nombreux sont les camarades qui ont réaffirmé leur exigence de services publics de qualité, au plus près des territoires, notamment dans la santé. On nous dit que la santé, c'est l'affaire de tous. Mais partout le même constat est fait sur la vision comptable de la santé publique, partagée par les responsables politiques. Partout, les agents hospitaliers dénoncent les nouvelles économies budgétaires prévues sur les établissements alors que l'hôpital public est déjà dans une situation plus qu'inquiétante.

Cette logique purement comptable n'est pas cohérente avec l'objectif de santé publique et de qualité des soins. Les moyens diminuent, on éloigne le médecin du terrain.

On se dirige vers des fermetures de lits et de services. Nous ne cessons de le répéter : il faut cesser cette politique de rentabilité des hôpitaux : la santé a un coût mais elle n'a pas de prix. Et elle fait payer par les agents hospitaliers le déficit qu'elle a elle-même créé et dégradé, avec pour conséquence de détériorer encore un peu plus les conditions de travail, ce qui impacte en premier lieu les patients et la qualité des soins. Au quotidien, on recense de plus en plus de démissions et d'abandons de poste. Partout, FO revendique de vrais salaires qui permettent de vivre et non de survivre, dans le public comme dans le privé, de vraies évolutions de carrière et des moyens.

Cette logique se double de difficultés toujours plus grandes pour se loger. Le manque de logements disponibles et abordables va de pair avec le manque d'attractivité, notamment salariale, de nombreux métiers de la fonction publique. Certains renoncent même au bénéfice du concours quand ils sont affectés dans des régions où il n'est plus

possible de se loger. Les salariés du privé sont confrontés aux mêmes difficultés. La réponse doit évidemment être de nature interprofessionnelle, c'est pourquoi la confédération est particulièrement attentive à ce dossier. Mais elle dénonce les pistes envisagées par le gouvernement : décentralisation de la politique du logement, intégration des logements intermédiaires aux quotas de logements sociaux, nouvelle ponction sur Action Logement. FO exige des investissements massifs et la mise en place d'une véritable politique de relance de la construction de logements.

FO revendique de vrais salaires qui permettent de vivre et non de survivre

Au-delà, nous ne pouvons que nous inquiéter pour le paritarisme de gestion qui prévaut à Action Logement. À chaque fois que l'État a besoin d'argent, il se tourne du côté des organismes paritaires, qui en ont parce qu'ils sont bien gérés ! Malgré le décalage entre les discours qui se garga-

risent de dialogue social, et les actes d'un gouvernement qui entend reprendre la main ou faire les poches du paritarisme, nous continuons à le porter et à le faire vivre.

Faire vivre ou survivre le paritarisme aussi du côté de la négociation interprofessionnelle. Faute d'accord sur les seniors, rejeté par l'ensemble des organisations syndicales, confrontées à une lettre de cadrage serrée, nous avons rappelé que pour négocier il faut être deux et non trois ! Le gouvernement entend désormais reprendre la main et, au passage, il prend prétexte de cette situation pour enterrer la convention sur l'Assurance chômage signée en novembre dernier. Il a désormais les mains libres pour décider seul des nouvelles règles d'indemnisation. De toute évidence, elles seront encore plus dures pour les travailleurs privés d'emploi, notamment les plus précaires. Aujourd'hui déjà, plus de la moitié des chômeurs ne sont pas indemnisés. FO interviendra auprès de l'exécutif pour porter ses revendications et préserver les droits des demandeurs d'emploi.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Avec FO, s'opposer à la détério

Une attaque en règle contre les droits des travailleurs, et en moult domaines! Venant de l'exécutif et/ou du patronat, les assauts visent le droit de grève, la fonction publique, la Sécurité sociale, le salaire différé, le paritarisme, les droits des demandeurs d'emploi et plus largement l'Assurance chômage... Des offensives s'organisent et montrent déjà leurs objectifs de déréglementation, de mise à mal du Code du travail. Le tout se joue sur fond d'une austérité toujours plus vive. Le gouvernement vient ainsi d'annoncer 10 milliards d'euros d'économies supplémentaires en 2024, ce qui porte à 36 milliards d'euros sur l'année la réduction des dépenses publiques. FO condamne cette politique d'austérité et les coupes budgétaires qui « s'inscrivent dans la logique de la remise en cause du modèle social français ».

Assurance chômage : l'État va reprendre la main et durcir les règles

L'accord interprofessionnel sur une nouvelle convention Unédic, trouvé en novembre dernier entre trois organisations syndicales (dont FO) et le patronat, n'entrera jamais en application. Le gouvernement a refusé de l'agréer, selon un communiqué du ministère du Travail daté du 22 avril.

La négociation interprofessionnelle sur l'emploi des seniors, qui s'est soldée par un échec le 10 avril, devait en effet être assortie de la signature par les interlocuteurs sociaux d'un avenant à la convention spécifique aux salariés seniors. Sans accord, cet avenant n'a plus lieu d'être.

« Cet échec est directement lié à l'ingérence gouvernementale constante et répétée tout au long de cette négociation », dénonce Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi, qui condamne la façon de faire du gouvernement.

De nouvelles règles au 1^{er} juillet

En application de la loi, l'exécutif va prendre un décret de carence – comme en 2019 – pour

fixer lui-même les nouvelles règles d'indemnisation chômage à compter du 1^{er} juillet 2024 et pour les trois ans à venir. Le contenu du décret sera établi après une concertation avec les interlocuteurs sociaux.

« Une concertation n'est pas une négociation, souligne Michel Beaugas. C'est un coup de massue politique sur la gouvernance paritaire de l'Assurance chômage. Cela montre que le gouvernement n'en voulait pas. Il a profité d'artifices législatifs pour reprendre définitivement la main. Et c'est un pan entier de la protection sociale paritaire qui va tomber. »

Pour les demandeurs d'emploi, un nouveau tour de vis s'annonce. Et alors que le taux de chômage est à la hausse depuis plusieurs mois, le gouvernement prétend toujours à son objectif de plein emploi pour « favoriser le retour rapide en emploi des chômeurs indemnisés ». Or la logique de l'exécutif est purement budgétaire. Cela risque notamment de se traduire par un nouveau durcissement des conditions d'affiliation pour ouvrir des droits.

Clarisse Josselin



© MARTA NASCIMENTO/REA

Evolution de notre modèle social

Reconversions professionnelles : les syndicats remontent au front

Après l'échec des négociations sur l'emploi des seniors, les cinq organisations syndicales ont accepté de rouvrir, le 16 avril, des discussions sur deux sujets qui ont participé à faire capoter la négociation initiale : le compte épargne-temps universel (CETU) et les reconversions professionnelles. Fait inédit : les discussions se déroulent avec la seule organisation patronale U2P, donc sans le Medef et la CPME qui condamnent l'initiative de l'U2P. Les syndicats veulent défendre leur point de vue. FO tient en particulier au projet d'accord concernant les reconversions professionnelles. « C'est une façon de contrer l'idée imbuvable du Medef qui continue à œuvrer pour qu'un projet de formation, dans le cadre d'une reconversion externe, s'accompagne d'une rupture du contrat de travail du salarié », explique Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi et des retraites.

Ce point a conduit FO à refuser de signer l'accord sur l'emploi des seniors.

Sécuriser les reconversions

La séance de négociations du 23 avril, au siège de l'U2P, était conclusive. Les projets d'ANI sur le CETU et celui sur les reconversions professionnelles sont ouverts à la signature. Ce dernier texte crée un dispositif de formation d'un an, nommé « période de reconversion », fusionnant les dispositifs de transitions professionnelles et de Pro-A (promotion par alternance). Le document précise que ce nouvel outil vise « à sécuriser les reconversions », le contrat de travail et la rémunération du salarié étant maintenus. Des mesures concernent aussi les salariés exposés à la pénibilité, lesquels pourront être épaulés par le conseil en évolution professionnelle (CEP) pour se reconverter à partir de 45 ans.

Pour Michel Beaugas, « ce projet d'accord répond bien au document de cadrage du gouvernement. S'il est signé, il devra donc en tenir compte dans la loi! ».

Ariane Dupré



Michel Beaugas, secrétaire confédéral de FO chargé de l'emploi et des retraites, lors des négociations sur la reconversion professionnelle, au siège de l'U2P.

Austérité : l'escalade

Toujours plus dans l'austérité ! L'exécutif vient d'annoncer dix milliards d'euros d'économies supplémentaires sur 2024. Cinq milliards concernent la sphère de l'État, deux milliards et demi les collectivités territoriales. Cela s'ajoute aux mesures précédemment décidées : adoptée, par 49.3 dans le cadre de la loi de finances pour 2024, une réduction des dépenses publiques à hauteur de seize milliards d'euros. À cela s'est ajoutée la décision d'un gel des crédits de l'État, à hauteur de dix milliards d'euros. Au total, les dépenses publiques sont donc d'ores et déjà abaissées de trente-six milliards d'euros en 2024. Et pour l'an prochain, il s'agira de coupes supplémentaires à hauteur de vingt milliards d'euros, programme

l'exécutif qui a révisé l'objectif de déficit public pour 2024 à 5,1% du PIB contre 4,4% initialement.

« Revoir sans tabou certaines niches »

Une trajectoire de peu de « crédibilité », a estimé le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) le 17 avril, pointant le risque d'impact de la réduction des dépenses, qu'il prône toutefois, sur l'activité économique. La croissance est déjà fragile, estimée à 1% par l'exécutif, ce qui laisse les spécialistes dubitatifs. L'exécutif vise toujours un déficit public ramené en 2027 sous le seuil de 3% du PIB (*a priori* à 2,9%), ainsi que l'impose le pacte de stabilité européen, nouvelle version, qui, le 23 avril, était dans la dernière

ligne droite pour sa validation au Parlement européen. L'exécutif s'entête aussi toujours à ne pas toucher à la fiscalité, dont celle des entreprises et des super-riches. Prônant la réduction de la dépense (tout comme la Cour des comptes), la Banque de France indique cependant qu'« il ne faut pas exclure à titre complémentaire des mesures fiscales ciblées. (...) il serait envisageable d'élargir l'assiette de certains impôts sur les ménages et les entreprises, de revoir sans tabou certaines niches ». L'exécutif opte lui toujours, entre autres, pour de nouveaux gels de crédits, des reports d'investissements, une baisse des recrutements d'agents publics, l'amoindrissement de prestations sociales, l'accélération des ventes de biens de l'État... Et des réformes structurelles, telle celle sur l'Assurance chômage.

Valérie Forgeron

Avec FO, s'opposer à la détérioration

Restriction du droit de grève : le Sénat lance



La majorité sénatoriale est passée à l'action pour limiter le droit de grève. Le 9 avril, elle a adopté la proposition de loi, portée par l'un des groupes, qui vise à interdire le droit de grève dans les transports public (hors secteur aérien) sur certaines périodes, jusqu'à trente jours par an. À trois mois des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'enclenchement de ce processus législatif est une attaque délibérée, alors que plusieurs syndicats dont FO ont déposé des préavis de grève couvrant les JO. La confédération a condamné cette remise en cause « inadmissible ». « Personne ne fait grève par plaisir, le droit de grève est un moyen d'action et de revendication dont disposent les salariés lorsque la négociation n'a pas été possible ou (...) n'a pas abouti à un accord satisfaisant », a-t-elle martelé. FO a rappelé le caractère constitutionnel du droit de grève, comme elle le fait à chacune de ces attaques, par trop récurrentes.

Bis repetita

On se souviendra que, le 15 février, le Premier ministre Gabriel Attal engageait le Parlement à se saisir de la question du droit de grève. Que, début 2023, sa prédécesseure, Élisabeth Borne,

FO s'oppose à la simplification drastique du b

Le projet de loi de simplification (Pacte II), qui vise à « simplifier la vie des entreprises », sera présenté au Sénat le 3 juin pour un vote solennel prévu le 11 juin. Parmi la vingtaine d'articles de ce texte porté par le ministre l'Économie, Bruno Le Maire, l'un propose la « simplification drastique » du bulletin de salaire à l'horizon 2027.

Les interlocuteurs sociaux ont été consultés début avril pour avis sur le projet de texte, dans le cadre de la CNNCEFP

(Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle).

Le contenu du salaire différé opacifié

Si le détail des mentions qui n'apparaîtront plus sur la fiche de paie sera ultérieurement fixé par décret, la fiche de présentation transmise par la Direction générale du Travail aux organisations syndicales et

patronales donne l'esprit de la réforme : « Seuls les principaux agrégats composant la rémunération seraient désormais restitués sans le détail des calculs des prélèvements sociaux réalisés (les montants totaux des contributions sociales patronales et salariales demeureront bien). » Les informations permettant de reconstituer ces montants devront être mises à disposition des salariés par l'employeur, mais selon des modalités qui restent à préciser.

Evolution de notre modèle social

son attaque

était chargée d'une réflexion sur « la mise en place d'un cadre pour assurer la continuité des services publics en toutes circonstances ». Sauf que l'exécutif avait vite remis ses ambitions après la mobilisation historique du 19 janvier, première journée de grèves et de manifestations contre la réforme des retraites.

On constatera que la proposition de loi adoptée par le Sénat reprend les pistes évoquées début 2023, publiquement, par l'exécutif. Outre la mise en place de périodes « préservées », pendant lesquelles la grève serait prohibée, le texte prévoit de modifier le système du service minimum issu de la loi de 2007. En augmentant le délai de prévenance de 48 heures auquel sont tenus les salariés grévistes (ce délai passerait à 72 heures). En rehaussant le « niveau minimal de service » aux heures de pointe, au moyen de réquisitions. La nouveauté, aujourd'hui, c'est la position de l'exécutif. Craindrait-il de mettre le feu aux poudres à la veille des JO ? Il s'est déclaré opposé au texte sénatorial dont il questionne la conformité avec la Constitution. Le processus législatif pourrait donc ne pas aller à son terme.

Élie Hiesse

Retraites : FO refuse que le COR change de nature

Le Conseil d'orientation des retraites (COR), dont FO est membre, est une instance d'expertise et de concertation chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français. Début avril, en préparation du rapport annuel 2024, le président du COR, nommé en octobre dernier, a introduit de nouvelles méthodes de travail pour élaborer les hypothèses de croissance à long terme. Et celles-ci vont, selon FO, changer profondément la nature de l'instance.

Si quatre scénarios continueront certes à être étudiés, l'un d'entre eux sera privilégié et mis en avant. D'autre part, la fourchette des hypothèses de gain de productivité sera revue à la baisse (de 0,4% à 1,3% pour 2024, contre 0,7% à 1,6% en 2022 et 2023), ce qui aura pour effet d'afficher un système durablement déficitaire.

Préparer les esprits à de nouvelles réformes ?

Le président a finalement accepté, tout en conservant un scénario unique, de relever l'hypothèse de gains de productivité de 0,7% à 1% pour 2024. La confédération FO a décidé le 15 avril de s'opposer à cette proposition de compromis.

« En faisant le choix d'un seul scénario mis en avant, on transforme le COR, qui était un outil d'aide au débat public, en un outil d'orientation de la décision politique, alerte Hélène Fauvel, secrétaire confédérale FO au secteur de l'Économie. Et le fait de choisir une projection de production plus basse fait passer automatiquement les régimes comme déficitaires et moins favorables pour les salariés. » Elle rappelle que la récente baisse de la productivité est directement liée à la hausse de l'apprentissage et à une précarisation de l'emploi.

Dès le 4 avril, la confédération soulignait sa crainte que le COR devienne « un organisme de préparation des esprits à de nouvelles réformes ».

Clarisse Josselin

Bulletin de paie

Si l'objectif affiché du gouvernement est de rendre la fiche de paie « plus lisible et plus compréhensible », cette réforme aura surtout pour effet d'opacifier le contenu du salaire différé. La confédération FO a donc émis un avis défavorable, estimant que ce projet de texte « fera obstacle à ce que le salarié puisse, à la lecture de son bulletin de paie, se rendre compte de ce que financent ses cotisations et contributions sociales ».

Clarisse Josselin



© ERIC TSCHAEVRE

Avec FO, s'opposer à la détérioration de notre modèle social

Fonction publique : pour FO, la suppression des catégories, c'est non!

Les agents redoutaient l'axe du projet pour une loi Fonction publique, d'autant plus sur fond d'austérité budgétaire... Depuis le 9 avril, c'est la douche froide et les annonces du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, sont sous le feu des critiques. Celles de FO-Fonction publique notamment, qui a boycotté cette réunion du 9 avril faisant office de lancement d'une concertation qui doit s'étirer jusqu'au 20 juin (avec deux réunions en multilatéral le 14 mai et le 20 juin). Pour l'instant, communiquant dans les médias sur son projet intitulé « Pour l'efficacité de la fonction publique », qui doit faire l'objet d'un texte de loi à l'automne, le ministre, qui prétend vouloir développer « l'attractivité » de la fonction publique, insiste paradoxalement sur la nécessité

de s'intéresser au licenciement pour insuffisance professionnelle!

L'union interfédérale FO reçue à Matignon le 29 avril

Il confirme par ailleurs l'objectif de développer le « *mérite* » (lié à la « *fonction exercée* » et à la « *valeur professionnelle* ») dans la rémunération. Cerise sur le gâteau, il met au banc des accusés les catégories hiérarchiques A, B et C, lesquelles sont, selon lui, « *en décalage croissant avec les évolutions de l'emploi et des métiers* ». Ces catégories (fondées sur le diplôme détenu à l'entrée dans la fonction publique) figeraient la carrière, des filières professionnelles seraient selon lui préférables. Autant dire que ces annonces constituent des attaques directes du statut

et ne proposent rien sur l'amélioration des carrières, par la revalorisation des grilles, les possibilités de promotions, la hausse des traitements indiciaires... *« Ce projet, on n'en veut pas et notre objectif est de le bloquer. On refuse la suppression des catégories! »*, martèle le secrétaire général de FO-Fonction publique, Christian Grolier. *« S'il était question, par exemple, de travailler à l'avancée plus rapide dans les échelons, d'adapter les épreuves de concours, de créer des corps interministériels... Nous serions ouverts à une discussion. Mais là... »*. L'Union interfédérale FO, qui sera reçue le 29 avril par des membres du cabinet du Premier ministre, fera part de sa détermination. Une intersyndicale de la fonction publique se tiendra par ailleurs le 6 mai.

Valérie Forgeront

Biens immobiliers de l'État : au nom des économies, la vente des bijoux de famille...

Vendre et vendre encore! Pour l'exécutif, la cession de biens immobiliers de l'État constitue plus que jamais un élément participant à la réduction de la dépense publique. « *C'est vertueux* », notamment « *pour les finances publiques* », indique le ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave, évoquant les coûts d'entretien des bâtiments et les dépenses énergétiques. L'État, qui détient près de 100 millions de mètres carrés répartis sur plus de 192 000 bâtiments (bureaux, logements, locaux techniques, de sport, sanitaires et sociaux...), a vendu 645 biens en 2023, pour une recette totale de 280 millions d'euros. Ce mouvement de cessions, qui a pris de l'ampleur depuis six ans, va s'accélérer.

Seize mètres carrés par agent contre vingt-quatre mètres carrés actuellement

Alors que le patrimoine immobilier de l'État est estimé à 73 milliards d'euros, la valeur des cessions pourrait atteindre 5 milliards d'euros, évalue le gouvernement. Il sera par ailleurs mis fin à nombre de locations, afin de réduire de moitié les dépenses afférentes, actuellement autour de 2 milliards

d'euros par an. Le ministre confirme encore le projet de réduction des surfaces de bureaux, de 25% d'ici 2030. Projet évoqué dès la crise Covid et l'essor du télétravail. La surface occupée par chaque agent passerait de 24 m² à 16 m². Alors qu'en décembre dernier, un rapport de la Cour des comptes appelait l'exécutif à une réforme de la politique immobilière de l'État (après celles de 2006 et de 2016), le ministre a lancé fin février des travaux visant à la création de l'État et à laquelle les



Thomas Cazenave, ministre chargé
des Comptes publics.

Valérie Forgeront



Bulletin de paie et vie privée

La reproduction de bulletins de paie d'un salarié dans un tract syndical, sans son accord, constitue une atteinte à sa vie privée.

Un syndicat diffuse un tract reproduisant partiellement les bulletins de salaire d'un délégué syndical d'une autre organisation syndicale au cours de différentes périodes de sa carrière, cela afin de démontrer une évolution significative de sa rémunération « en échange » de la signature d'accords défavorables aux salariés, laissant supposer une corruption de certains délégués syndicaux.

Le salarié visé et son syndicat exercent une procédure judiciaire devant le TGI, fondée sur un abus de la liberté d'expression de l'autre syndicat entraînant une diffamation, un harcèlement et une atteinte à sa vie privée, et demandent des dommages-intérêts.

La cour d'appel de Paris reconnaît que ces tracts reproduisant les bulletins de paie du salarié portent atteinte à la vie privée du salarié, mais refuse d'accorder des dommages-intérêts car ce dernier ne rapporte pas la preuve d'une quelconque atteinte à sa réputation, sa carrière, ou à son image au sein de l'entreprise.

Sur pourvoi du salarié, la Cour de cassation casse l'arrêt d'appel (Cass. soc., 20 mars 2024, n°22-19153) :

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2142-5 du Code du travail dispose :

« Le contenu des affiches, publications et tracts est librement déterminé par l'organisation syndicale, sous réserve de l'application des dispositions relatives à la presse. »

L'article 9 du Code civil dispose :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. »

L'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dispose :

« Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.

Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure. »

« La seule constatation de l'atteinte à la vie privée ouvre droit à réparation. »

Ainsi, les faits incriminés, de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération du demandeur, pouvant être constitutifs de diffamation ou d'injure au sens de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, portent nécessairement un préjudice au salarié.

La Cour de cassation en profite pour rappeler que la violation de la loi sur la liberté de la presse peut être réparée par d'autres textes, tels que l'article 9 du Code civil.

Enfin, cet arrêt rappelle, si besoin était, qu'un tract syndical, certes protégé par la liberté d'expression, ne permet pas d'en abuser...

Secteur juridique



La Macif de nouveau élue Marque Préférée des Français.

Merci à :
Iona, Félix, Sandra, Kourréa,
Jacques, Mehdi, Tristan,
Thibault, Valérie, Clara,
Guillaume... et vous!



La Macif,
c'est vous.

*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

1

**JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES TRAVAILLEURS**

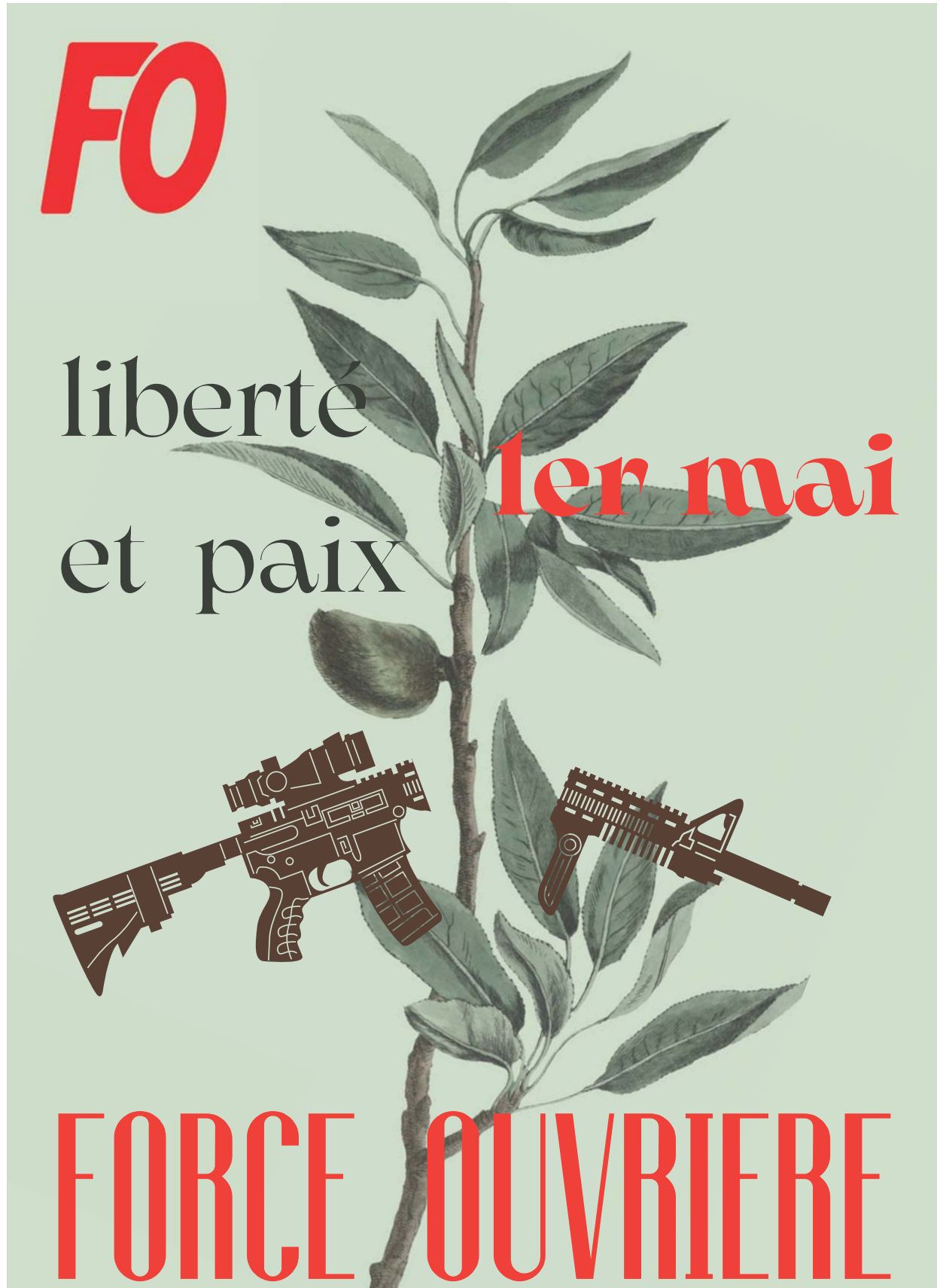
**MAI
2024**

FO

De 1962 à 2024, **FO** toujours po



our la Paix, le Pain et la Liberté



FO **1er mai**

**pain
paix
liberté**



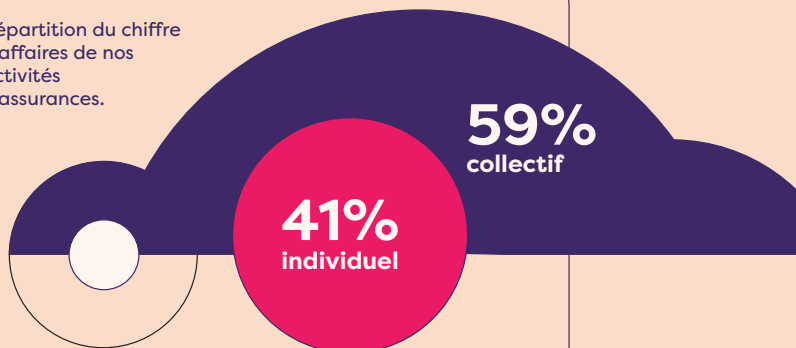


Plus de
75

ans d'expérience
de l'assurance
santé en France.

2 marchés

Répartition du chiffre
d'affaires de nos
activités
d'assurances.



Une offre adaptée aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

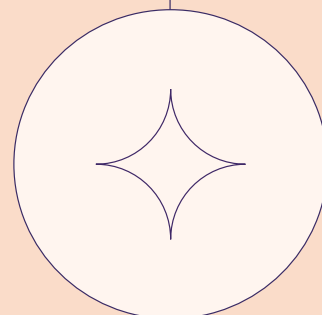
Une maîtrise de toute
la chaîne de valeur
assurantielle.

Tarification

Conception

Gestion

Distribution



12 000
+ entreprises
clientes

92 %
de nos adhérents
sont satisfaits de
la qualité de service*

Plus de
1,4
million
de personnes
protégées

Contactez-nous



lamutuellegenerale.fr



3035 Service & appel
gratuits



Christine LABOUE - Responsable des Relations Extérieures
claboue@lamutuellegenerale.fr - 06.07.85.86.99

*Enquête de satisfaction annuelle menée par l'institut BVA réalisée en septembre 2023 auprès des adhérents collectifs.
01/2024 - Chiffres Groupe au 31/12/2022. La Mutuelle Générale - 1-11 rue Brillat-Savarin - 75013 Paris.
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. N° SIREN 775 685 340.

 **LA MUTUELLE**
générale

Europe : avec l'austérité, impossible de financer les écoles ou les hôpitaux



Une étude européenne révèle que les nouvelles règles budgétaires de l'Union empêcheraient les États membres d'investir dans des secteurs cruciaux.

Avec le retour du pacte de stabilité, l'austérité va-t-elle s'abattre plus encore sur l'Europe? Alors que le Parlement européen se prononce définitivement cette semaine sur les nouvelles règles budgétaires de l'Union, le texte du Pacte traduit le retour d'une discipline de fer pour les États membres. La doctrine qui leur imposait des conditions drastiques sur leur dette publique et leur déficit public était en pause depuis 2020, année de l'entrée dans la pandémie de Covid-19. Or, les nouvelles règles budgétaires entraîneraient en contradiction totale avec les besoins en infrastructures publiques des Européens. Selon une étude menée par la New Economics Foundation – un groupe de réflexion qui défend la « justice sociale, économique et environnementale » – et commandée par la Confédération européenne des syndicats (CES), la plupart des pays de l'UE seraient alors face au mur en matière

d'investissements dans l'éducation, la santé ou le logement abordable.

Des États contraints aux économies au détriment des investissements

L'étude se base sur les chiffres de la Commission européenne elle-même, qui estimait en 2020 que les besoins en investissements dans ces domaines s'établiraient désormais à 192 milliards d'euros par an. Avec les nouvelles règles budgétaires dues au pacte de stabilité nouvelle mouture, « dix-huit États membres, dont l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne et la Pologne, ne pourront faire face aux investissements nécessaires », prévient la CES.

Alors que la France aurait par exemple besoin de consacrer 11,2 milliards d'euros à ce type d'infrastructures, la doctrine européenne lui imposerait au contraire de faire 5 milliards d'euros d'économies. « Quand on analyse ces chiffres, on peut considérer que les économies annoncées cette année par le gouvernement français ne seraient que le début », alerte Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international. FO se mobilise depuis de longs mois pour tenter d'infléchir la position des députés européens et éviter la destruction des services publics et de leurs emplois.

Fanny Darcillon

Conflit social historique en Finlande

Du 11 mars au 8 avril, les travailleurs finlandais ont conduit la plus longue grève de leur histoire récente. Le mouvement, qui touche notamment les secteurs du transport, de la logistique et de l'électricité, affiche déjà un coût de 2 milliards d'euros selon la confédération patronale des industries. Sans exclure la possibilité d'une reprise ultérieure de la grève, la confédération des syndicats finlandais (SAK) a choisi de revenir à la table des négociations pour tenter d'infléchir la position du gouvernement conservateur sur sa réforme du marché du travail. « C'est une attaque en bonne et due forme contre le droit de grève », dénonce Branislav Rugani. Le modèle de concertation sociale du pays est également remis en cause, et de nombreuses prestations sociales pourraient être amputées.

F. D.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Les allocations et prestations sociales (RSA, prime d'activité, allocations familiales, ...) qui seront versées le 6 mai afficheront des montants revalorisés de 4,6% en avril (moins que l'inflation annuelle sur 2023, à 4,9%). L'allocation de solidarité spécifique (ASS – pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à indemnisation) est elle aussi revalorisée. Son montant journalier passe de 18,17 euros à 19,01 euros. Mais l'ASS semble en sursis. En janvier, le Premier ministre, pointant le fait que l'allocation, créée en 1984 et financée par l'État, permet « sans travailler » de valider des trimestres pour le calcul de la retraite, a annoncé sa prochaine suppression et le basculement des personnes concernées, quelque 260 000, vers le RSA (géré par les départements). À noter que la suppression de l'ASS induirait pour l'État une économie annuelle estimée à 2 milliards d'euros... **V.F.**

SMIC SALAIRE

11,65 €

Le Smic a augmenté de 1,13% au 1^{er} janvier 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,13 euro, passant de 11,52 à 11,65 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3864 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3864 euros (plafond annuel de 46368 euros) depuis le 1^{er} janvier 2024 contre 3666 euros en 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

148,52 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

338,80 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

529,10 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

190,29 €

Par enfant en plus à charge.

74,26 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSUMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

+0,2%

en mars 2024 (+0,9% en février 2024).

+2,3%

en mars 2024 sur un an (+3% en février 2024).

En mars 2024, les prix à la consommation augmentent de 0,2% sur un mois et de 2,3% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%

CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5%

CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90%

Assurance vieillesse.

0,40%

Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15%

Tranche 1.

8,64%

Tranche 2.

0,024%

Apec.

0,14%

CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86%

Tranche 1.

1,08%

Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 €

(brut) **Valeur du point.**

5907,34 €

(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,73 €

(brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366.

11,10%

Retenue pour pension.

9,2%

CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5%

RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Poêles Godin : FO alerte sur l'usine de Guise qui s'éteint à petit feu

En raison d'une baisse de commandes, les salariés de l'usine Godin de Guise, dans l'Aisne, sont en activité partielle jusqu'au 18 mai. Cette situation inquiète fortement FO, syndicat majoritaire dans cette entreprise connue notamment pour ses célèbres poêles en fonte.

Depuis début mars, l'usine Godin de Guise, enseigne qui fabrique depuis près de deux siècles des poêles à bois et autres appareils de chauffage en fonte, tourne au ralenti.

Les salariés alternent des semaines avec deux ou trois jours de travail, dans le cadre d'une autorisation d'activité partielle qui court jusqu'au 18 mai.

La situation est telle que des rumeurs circulent en ville sur la possible fermeture de l'usine. « *La direction nous assure que ces rumeurs ne sont pas fondées, mais tout le monde est inquiet* », explique Hervé Jarentowski, délégué FO, syndicat ultra-majoritaire sur le site.

Cette baisse d'activité n'est malheureusement pas nouvelle. « *Cela fait des années qu'il y a des périodes de chômage partiel, ça dépend des années, mais là c'est le creux de la vague, le carnet de commandes ne se remplit pas, les départs ne sont plus remplacés* », alerte Jean-Louis Pion, secrétaire de

l'union départementale des syndicats de la métallurgie FO. Godin, qui a employé jusqu'à 1500 personnes à Guise à son apogée, au XIX^e siècle, ne compte plus que 150 salariés.

Recours à la sous-traitance

L'entreprise avait été créée en 1840 par Jean-Baptiste André Godin, l'inventeur du poêle en fonte. Elle jouit d'une solide réputation qui repose sur un savoir-faire ancestral et la qualité des matériaux qu'elle utilise. Mais toutes les pièces ne sont plus fabriquées en interne. La fonderie de Guise est à l'arrêt depuis quelques années, sa remise aux normes étant jugée trop coûteuse.

Le relais avait été assuré par la fonderie des Cheminées Philippe (maison mère de Godin) à Liévin, dans les Hauts-de-France. Mais cette dernière tourne au ralenti depuis un accident mortel survenu sur un four à l'été 2021. « *L'enquête est toujours en cours, Godin est obligée de faire appel à la sous-traitance, la qualité n'est plus la même et les prix ont augmenté* », poursuit Jean-Louis Pion.

Malgré ses difficultés, l'entreprise reste le plus gros employeur de Guise. « *Si demain Godin venait à fermer, ce serait une catastrophe, la ville aurait du mal à s'en remettre, tout comme les salariés qui auraient du mal à retrouver un emploi* », estime le militant.

Clarisse Josselin



VELVET, CC BY-SA 3.0, VIA WIKIMEDIA COMMONS

Groupe Atos : FO inquiète pour l'emploi

Les semaines sous tension s'enchaînent pour les 10 000 salariés français (110 000 dans le monde) du groupe informatique Atos, surendetté (4,8 milliards d'euros net) et entré, depuis février, dans une procédure de conciliation avec ses créanciers visant à pérenniser l'activité. Le groupe attend leurs propositions le 26 avril, après leur avoir demandé d'écraser la moitié de sa dette. Ce qui pourrait passer par une conversion de celle-ci en capital et des créanciers en actionnaires... « *En juillet, à la fin de cette procédure, les salariés en sauront plus sur leur avenir. Si aucun accord de refinancement n'a été trouvé, le groupe pourrait entrer soit en procédure de sauvegarde s'il a besoin de plus de temps, soit être placé sous contrôle judiciaire s'il ne peut plus faire face à son passif* », précise Sébastien Ducros, titulaire FO au Comité européen d'Atos, qui ne cache

pas l'inquiétude de FO pour l'emploi et sa crainte, à terme, d'un démantèlement du groupe.

FO auditionnée au Sénat

Celui-ci a retrouvé de l'air jusqu'en juillet, grâce à un prêt-relais (400 millions d'euros) auprès des banques et à l'intervention de l'État, qui a apporté 50 millions d'euros en échange d'actions dans une filiale regroupant les supercalculateurs utilisés pour la dissuasion nucléaire. Une intervention « *indispensable* » pour FO, auditionnée le 20 février par la mission d'information sénatoriale sur Atos, mais qu'elle aurait souhaitée « *plus importante et étendue* ».

Élie Hiesse

Suppressions d'emplois chez ExxonMobil : FO exige « zéro départ contraint »

Le pétrolier a annoncé la réduction de ses activités en France, dont l'arrêt de l'essentiel des activités pétrochimiques de Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime). Il s'accompagnerait de 677 suppressions d'emplois.



Ampleur inédite du projet de plan social

Ce projet de 677 suppressions d'emplois – dont 30 au siège social de Nanterre (Hauts-de-Seine) – est un séisme pour les salariés, et pour le bassin d'emploi où plusieurs milliers d'emplois indirects seraient menacés. Il serait le plus important plan social d'ExxonMobil en France. « On s'attendait à une réorganisation, certainement pas à la fermeture de la colonne vertébrale des activités pétrochimiques à Port-Jérôme-sur-Seine. En 2023, les profits générés par les activités pétrolières sur le site se sont élevés à 900 millions d'euros. Pour les salariés, cela peut compenser les pertes dans la chimie, qui sont de 300 millions d'euros en 2023 », précise le militant FO qui revendique « zéro départ contraint ».

ExxonMobil motive sa décision par la taille du site normand, jugée trop petite, et par le poids « des coûts opératoires et énergétiques plus élevés en Europe ». Le pétrolier a aussi annoncé – via sa filiale Esso France – un projet de cession de sa raffinerie de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), ainsi que des dépôts Esso de Toulouse (Haute-Garonne) et de Villette-de-Vienne (Isère). Ils emploient au total 310 salariés.

Élie Hiesse

Les annonces brutales se succèdent chez ExxonMobil. Le 15 avril, quatre jours après avoir annoncé l'arrêt de l'essentiel des activités pétrochimiques de la plateforme de Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime), lequel s'accompagnerait de 677 suppressions d'emplois, la filiale française du géant américain a arrêté la date d'ouverture de la procédure d'information-consultation du CSE-central liée à ce projet de plan social. Ce faisant, elle a écarté la proposition de calendrier concerté,

portée par l'intersyndicale dont FO, majoritaire.

« ExxonMobil agit comme un rouleau compresseur. Alors que les salariés sont sous le choc de l'annonce de la fermeture du vapocraqueur de Port-Jérôme-sur-Seine et de ses unités aval (polyéthylène, polypropylène, résines), la direction ne montre aucune compassion. Elle précipite le calendrier en imposant unilatéralement, et vite, la date de lancement des procédures légales [à partir du 24 avril, NDLR] », martèle Pierre-Antoine Auger, délégué syndical central FO.

Chez Lapeyre, un plan social qui ne dit pas son nom

Les mots ont été plusieurs fois répétés par la direction de l'enseigne de menuiserie et de multi-aménagement de la maison, cette année sera « charnière » pour Lapeyre. Mais les décisions vont déjà dans le sens de fermetures de magasins. « À Paris, on comptait cinq boutiques, il n'en reste désormais plus que deux », souligne Mohamed Ben Ahmed, délégué syndical central FO. « Des fermetures sont prévues à Colmar, Mulhouse, Le Prado et Gennevilliers pour

l'hiver 2024 », ajoute Jérôme Garrec, délégué FO.

Des salariés poussés vers la sortie

Au sein de l'entreprise se déroule donc un plan social qui ne dit pas son nom. Depuis 2000, « les effectifs magasins ont diminué de 250 salariés et de 500 au niveau du groupe Lapeyre », pointe la FEC-FO. La direction refusant d'ouvrir un

PSE, il n'y a pas de licenciements économiques mais les salariés sont poussés, plus ou moins brutalement, vers la sortie. « Pour le seul mois de mars 2024, il y a eu 21 sorties d'effectifs. » Les difficultés de Lapeyre surviennent peu de temps après le rachat de l'entreprise, qui appartenait à Saint-Gobain, par le fonds d'investissement allemand Mutares en 2021. « On ne connaît rien des intentions de la direction... Mais l'on répondra toujours présents pour faire valoir les droits des travailleurs. » **Chloé Bouvier**

Salaires dans la Santé privée : l'UNSFO prépare une mobilisation nationale le 30 mai

Pour « *construire avec la base* » une mobilisation nationale du secteur, l'UNSFO a organisé le 16 avril un webinaire réunissant une centaine de délégués. Une décision a émergé : les professionnels de la santé privée monteront à Paris le 30 mai pour porter leurs revendications salariales.



privée, NDLR] tente d'imposer l'instauration de critères classants par l'avenant 33 "salaires au mérite" en lieu et place de la valeur du point. Nous ne saurions manifester en commun avec les employeurs le 3 juin prochain, nos intérêts ne sont pas les mêmes que ceux de nos patrons! ». Et à tout cela, il faut ajouter ce qui est subi depuis deux ans par l'ensemble des salariés, dont ceux de la Santé privée, soit les effets de l'inflation et cela alors que les salaires stagnent.

**D'ici le 30 mai,
« convaincre et fédérer »**

« Tout augmente, du Caddie de courses à l'essence. On n'a plus rien à perdre : on en a marre, on n'en peut plus! », lâche Christelle, déléguée FO au sein de l'association Temps de vie près de Lille. L'enjeu est donc de créer un rapport de force, notait de son côté Cissé, délégué au domaine de la Chaux, dans le Rhône, un Ehpad géré par la Croix-Rouge, lors du webinaire. Le délégué souhaiterait une « grève bloquante », mais souligne les difficultés propres au secteur de la santé : « Nous travaillons avec des humains, notre conscience et notre déontologie nous empêchent de faire certains types de pressions. » D'ici le 30 mai il faut « convaincre et fédérer. D'où l'importance de mettre en place des assemblées générales pour intégrer et mobiliser l'ensemble des salariés », indiquait Delphine, une autre déléguée. Pour Murat Berberoglu, secrétaire général adjoint de l'UNSFO, « ce n'est pas un hasard si, à un moment, les agriculteurs se sont déplacés à Paris. Alors, tous ensemble, convergeons vers la capitale le 30 mai! ».

Chloé Bouvier

Pour l'UNSFO, il s'agit désormais d'organiser le combat pour les salaires. « L'idée n'est pas de faire une mobilisation qui vienne d'en haut, de la fédération, mais bien de la construire avec les professionnels du terrain partout en France », explique Franck Houlgatte, secrétaire général de l'Union nationale FO de la Santé privée. Le 16 avril, l'organisation d'un webinaire auquel ont participé plus d'une centaine de délégués – des secteurs du sanitaire, du social et du médico-social –, représentant quatre-vingt-seize établissements, soit 200 000 salariés des secteurs non lucratif et lucratif de la Santé privée, a permis de premières prises de contact et décisions concernant cette mobilisation à venir. La date est d'ores et déjà choisie : ce sera le 30 mai. L'objectif est de

« monter à Paris devant le ministère pour dire notre ras-le-bol et notre exigence de revalorisation des salaires ». Les revendications salariales sont d'autant plus pressantes que les professionnels de la Santé privée font face actuellement au blocage des NAO dans les établissements, tandis que le ministère de la Santé fait la sourde oreille. Ils font face aussi, dans le secteur à but non lucratif de la Santé privée, à un chantage consistant pour le patronat à refuser la négociation de hausses de salaires tant que n'est pas mise en œuvre une convention collective unique étendue (CCUE), projet auquel FO s'oppose depuis le début.

Quant à la situation dans le secteur lucratif, souligne l'Union FO, « la FHP [fédération patronale de l'hospitalisation

Dettes sociale ou dette patronale?



© F. BLANC
Éric Gautron,
secrétaire
confédéral
chargé du
secteur de
la protection
sociale
collective.

C'est dans le contexte de dérapage annoncé des finances publiques, des milliards d'euros recherchés par l'exécutif, que revient le sujet de la dette sociale.

C'est notamment dans ce cadre que la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale nous a auditionnés le 11 avril dernier.

Cela a été l'occasion pour Force Ouvrière de rappeler ses positions sur la Sécurité sociale basée sur la cotisation, l'équité contributive, le salaire différé et le paritarisme. L'occasion aussi de rappeler que cette dette sociale est fabriquée par une politique que nous désapprouvons, fabriquée par la transformation de notre modèle social.

Car la dette, comme n'importe quelle dette, est créée lorsque vous dépensez trop par rapport à vos rentrées d'argent, vos recettes. Or la Sécurité sociale ne dépense pas trop pour ses soins et sa solidarité, elle n'a pas de problèmes de dépenses mais un problème de recettes puisqu'on lui a coupé les vivres que sont ses cotisations.

Nous avons atteint le montant vertigineux et indécent de 88 milliards d'euros par an d'exonérations de cotisations patronales! Voilà le principal manque à gagner pour les comptes sociaux, ce qui, par effet boule de neige, induit de la dette et alimente aussi le discours d'austérité sociale. Et avec lui toujours plus de reste à charge pour les assurés,

preuve en est le tout récent doublement des franchises médicales.

L'autre fait générateur de la dette sociale, c'est le « défaussement » de l'État sur la Sécurité sociale. Sans mesure de compensation, l'État a, par exemple, fait supporter à la Sécurité sociale 136 milliards d'euros de la dette Covid à la CADES, qui aurait dû s'éteindre cette année mais qui a été ainsi prolongée jusqu'en 2033. Et qui paie cette dette? Essentiellement les travailleurs par la CSG et la CRDS.

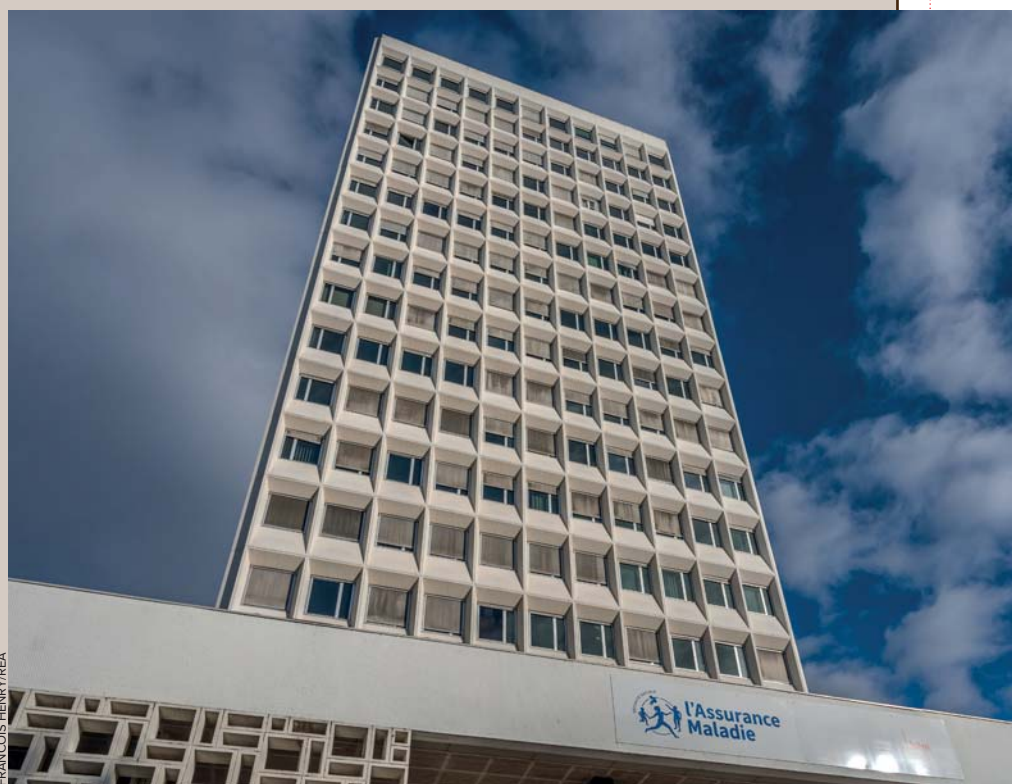
La dette, ou le fameux « trou de la Sécu », n'est qu'un élément de langage politique pour faire oublier les exonérations patronales de cotisations, sans contrepartie et sans conditions. Pour faire oublier aussi que la Sécurité sociale est devenue le créancier des désengagements de l'État.

C'est pourquoi FO demande à revenir aux fondamentaux de la Sécurité

sociale. Pour cela il faut changer la trajectoire actuelle afin de retrouver un système vertueux de la cotisation. Sans ce changement il en sera fini de la Sécurité sociale, pilier de notre République.

Mais déjà l'exécutif ressort une autre vieille solution : la TVA sociale. En clair c'est achever notre modèle en remplaçant ce qu'il reste de cotisation par l'impôt le plus injuste, celui que tout un chacun paie sur tous les produits de consommation. Agir ainsi ce serait tuer la Sécurité sociale, anéantir le modèle du « *chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ». Une double peine pour les assurés qui financeraient la Sécu par l'impôt le plus injuste, mais qui financeraient du même coup les milliards de cadeaux aux entreprises.

La Sécu est à la croisée des chemins. Chacun doit en prendre conscience avant qu'il ne soit trop tard.



FRANÇOIS HENRY/REA

Secteur de la protection sociale collective

Entre les murs des entrepôts, parcours en photos

La photojournaliste Sophie Loubaton propose une plongée au cœur des entrepôts de logistique, dont les salariés demeurent de grands invisibles dans la population active.

« **L**'idée c'était d'entrer et de montrer les gestes de travail, résume Sophie Loubaton, photographe. Dans la logistique on imagine de grands entrepôts vides, alors qu'il y a beaucoup de salariés, beaucoup d'humain et de camaraderie. »

La photojournaliste est l'une des lauréats du projet *Radioscopie de la France* : regards sur un pays traversé par la crise sanitaire. Durant six mois elle a sillonné l'Île-de-France et le Centre notamment, à la recherche de ces entrepôts indispensables à l'économie mondialisée actuelle. Sa recherche avait été initiée dès 2005, pour



© SOPHIE LOUBATON

la presse. « À l'époque c'était un travail autour de la mutation des paysages, des liens centre-périphérie, de la pollution lumineuse... Je voulais poursuivre, mais je n'ai pas trouvé de rédactions pour soutenir mon travail. » L'annonce de la grande commande publique arrive donc à point nommé : « *Les travailleurs de la logistique ne se sont jamais arrêtés de bosser durant*

la crise. Pourtant on n'a pas parlé d'eux, à la différence des soignants, ou des caissières et des livreurs, plus visibles. »

Une vraie fierté professionnelle

Produits de luxe ou à bas prix, alimentaires ou textiles, articles de bricolage ou colis de particuliers, six entreprises ont accepté de lui ouvrir leurs portes. « Convaincre les directeurs a été très long. Ce sont de très grosses entreprises où il ne suffit pas de frapper à la porte. Il faut identifier le bon interlocuteur, savoir si c'est le propriétaire des locaux ou le directeur de l'activité, voire celui de la marque qui doit donner son accord. » Si un entrepôt Amazon figure parmi les prises de vue, c'est uniquement de l'extérieur, la photographe n'ayant pu obtenir le sésame pour y entrer.

Le résultat : de belles images pour lesquelles nombre de salariés se sont portés volontaires, toutes légendées par quelques éléments de présentation du travailleur. « Je fais toujours beaucoup d'entretiens, précise Sophie Loubaton. Je ne pense pas que le pouvoir de l'image soit si fort qu'elle se suffise à elle-même. » On y découvre des parcours variés, des fonctions très spécialisées, des compétences précises, de larges sourires et une vraie fierté professionnelle. Même si la dureté du travail posté n'est pas éludée.

Sandra Déraillot

« *Logistique, à votre service* », à consulter sur sophieloubaton.com

Exposition : deux cents reportages sur la France d'aujourd'hui

En 2021, le ministère de la Culture a lancé une grande commande publique pour le photojournalisme. Ce projet a permis de sélectionner deux cents photographes sur dossier : chacun a pu disposer d'une bourse de 22 000 euros pour travailler sur le sujet de son choix. Une exposition, intitulée *La France sous leurs yeux*, rassemble quatre cent cinquante de leurs images à la Bibliothèque nationale de France actuellement. Plusieurs de ces photographes ont consacré leur recherche au monde du travail ou à différents secteurs de l'économie. Outre Sophie Loubaton, signalons les images d'Olivia Gay et Valérie Couteron, consacrées aux métiers du soin et de l'aide à domicile, celles d'Olivier Jobard et de Lorraine Turci qui s'intéressent aux marins bretons, celles de Samuel Bollendorff, qui se penche sur les travailleurs frontaliers, ou celles de Gilles Favier, explorant ce qu'il reste du monde ouvrier stéphanois. Autant d'auteurs à retenir, dont les expositions vont désormais se déplacer dans toute la France, au gré des festivals, et faire l'objet d'ouvrages. Une trentaine d'événements sont programmés en 2024. Certains d'entre eux sont également disponibles en ligne sur le site de la grande commande.

S.D.

En savoir plus : <https://commande-photojournalisme.culture.gouv.fr/fr>
Exposition à la BNF (Paris) jusqu'au 23 juin 2024.

Jordao Fernandes, une vie syndicale au service du dialogue

Toute sa carrière, Jordao Fernandes, 54 ans, l'a passée à l'usine de céramique Duravit, en Alsace. Il fait partie des 193 salariés licenciés cette année pour motif économique. Le délégué syndical s'est battu pour que lui et ses collègues puissent partir « la tête haute ».

Du haut de ses trente-sept ans chez Duravit, dans l'usine de céramiques sanitaires de Bischwiller (Bas-Rhin), Jordao Fernandes fait le calcul : entre son frère qui a travaillé trente-trois ans dans l'entreprise et leur père qui les y a précédés, « dans la famille Fernandes, on a quatre-vingts années de céramique ! ». Une histoire familiale et professionnelle qui a volé en éclats en décembre dernier, lorsque le groupe allemand a annoncé l'arrêt de la production et le licenciement des deux tiers de ses salariés français – soit 193 personnes laissées sur le carreau.

En ce mois d'avril, les négociations autour du plan social viennent de s'achever.

Mais le sentiment « d'amertume et de trahison » du délégué syndical FO s'atténue à peine. Arrivé chez Duravit « deux semaines après être sorti de l'école, et jamais ressorti », adhérent à FO depuis 1990, le chef d'équipe n'a pas vu venir la vague de licenciements. Et pour cause : pendant plus de deux ans, entre 2021 et 2023, les salariés s'étaient vu imposer au contraire un temps de travail accru. « À la fin de la crise du Covid, on n'a pas eu le choix : on a dû accepter de travailler 40 heures par semaine, payées 37, contre une promesse de maintien de l'emploi sur le site jusqu'en décembre 2024, raconte Jordao Fernandes. C'était très difficile à accepter, mais ils nous ont dit : "c'est ça ou on ferme". »

Après quelques épisodes de chômage partiel en 2023, les salariés se doutaient que quelque chose allait changer, mais pas à ce point. En guise de justification, la direction de Duravit a évoqué la crise du bâtiment et la nécessité d'être compétitif. Les délégués du personnel ont nommé un cabinet d'experts indépendant pour en avoir le cœur net : « On a appris que l'Égypte allait récupérer 60% de notre production, rapporte Jordao Fernandes. C'est donc bien une délocalisation. »

« Tout ça pour ça ! »

Dans une usine où le dialogue social n'a presque jamais flanché, le militant garde une forte impression de gâchis. « "Tout ça pour ça !", c'était notre slogan des premières semaines. » Pour autant, l'intersyndicale a une fois de plus préféré la négociation à la confrontation. « En trente-sept ans, je n'ai jamais vu une seule grève, tout juste un débrayage de deux heures, raconte le délégué. Et quatre mois après l'annonce, on n'a toujours pas brûlé une palette. » Mais la menace d'une grève planait, bien sûr, si la direction n'avait pas « joué le jeu ». Au fil des réunions, les représentants du personnel sont arrivés à leurs fins : un plan de départ en préretraite pour les salariés les plus âgés, et un congé de reclassement de douze mois minimum et jusqu'à dix-huit mois pour les plus de 60 ans.

« Le dialogue, j'ai basé toute ma carrière dessus, que ce soit en tant que syndicaliste ou en tant que professionnel, affirme Jordao Fernandes. On sortira de cette histoire, dignes, la tête haute. » Même si l'atmosphère familiale a cédé devant « l'argent », regrette-t-il. « Il n'y a que ça qui les intéresse. » Après près de quarante ans à lutter contre la pénibilité au travail et pour la reconnaissance des efforts des salariés, le chef d'équipe s'attelle désormais à « rebondir, faire autre chose qui ait du sens ».

Fanny Darcillon



D.R.

FO

15 MARS 1944
15 MARS 2024

ADOPTION DU PROGRAMME

DU **CNRP**

CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

80 ANS

pour la justice sociale !

NOS ACQUIS

Sécurité sociale, retraite,
réduction du temps de
travail, Statut de la
Fonction publique,
indemnités de chômage

NOS DROITS

droit au travail et au repos,
droit syndical et droit de
grève, droit de vote des
femmes, droit à l'éducation
et à la culture pour tous

NOS LIBERTÉS

liberté syndicale, liberté de
la presse, liberté
d'association, liberté de
réunion et de
manifestation, démocratie

*Aujourd'hui, plus que jamais,
défendons-les !*